



CONTRACTUALISATION

DCC22-112

APPROBATION DU CONTRAT DE COOPÉRATION AVEC RENNES MÉTROPOLE et 14 AUTRES INTERCOMMUNALITÉS

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

Une démarche initiée en 2017

Travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services : **les pratiques quotidiennes des habitants font très largement fi des frontières administratives** communales ou mêmes intercommunales. Ces **pratiques génèrent quotidiennement plus de 113 000 déplacements entre la Métropole et les intercommunalités limitrophes.**

Ce constat établi en 2017 a conduit à la mise en œuvre d'un **premier "Contrat de coopération métropolitaine" dédié aux mobilités intelligentes** et associant 16 intercommunalités :

- les Communautés de communes de Bretagne Porte-de-Loire Communauté, Bretagne Romantique, Brocéliande Communauté, Liffré-Cormier Communauté, Montfort Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, **Roche aux Fées Communauté**, Saint-Méen Montauban Communauté, Val d'Ille-Aubigné Communauté, Vallons de Haute-Bretagne Communauté ;
- les agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo, ainsi que l'agglomération de Dinan depuis 2019 ;
- **Rennes Métropole.**

Copilotée par l'État et Rennes Métropole, avec le concours et la participation de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, cette démarche de coopérations territoriales a permis de **faire naître des projets collaboratifs et innovants** sur les problématiques de l'autopartage, du covoiturage ou encore du développement des espaces de coworking. Elle a également favorisé **l'interconnaissance et la création d'une culture commune** autour des enjeux de mobilité et de déplacements à l'échelle d'un bassin de vie de plus d'un million d'habitants, pour lesquels il constitue le territoire vécu.

Une coopération pour faire face ensemble aux enjeux majeurs

À l'occasion de rendez-vous bilatéraux initiés par la présidente de Rennes Métropole avec chacun des présidents des 15 intercommunalités qui composent ce bassin de vie, **de nouvelles pistes de coopérations territoriales ont émergé**, avec l'ambition partagée de bâtir un cadre commun permettant de répondre aux enjeux multiples que nos territoires doivent aborder.

La nécessité de partager des orientations, des outils, des savoir-faire permettant de **faire face ensemble aux enjeux majeurs de la transition écologique** (*raréfaction des ressources en énergie, foncier et eau, décarbonation des activités, adaptation au changement climatique*) est largement ressortie des échanges et a nourri la réflexion sur les actions à mener en priorité.

À l'issue d'un **séminaire collectif de travail** rassemblant plus d'une centaine d'élus et techniciens, en novembre 2021, 4 axes de travail coopératif ont ainsi été identifiés :

- les mobilités,
- l'aménagement et le développement économique,
- les transitions écologiques,
- le tourisme.

Des premières pistes d'actions ont été travaillées collectivement dans le cadre de groupes de travail thématiques associant les élus référents des 16 intercommunalités.

Un contrat de coopération en relais des CRTE

Parallèlement, cette **volonté de bâtir une "alliance des territoires"** s'est exprimée au travers des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), signés par les intercommunalités concernées et l'État, en 2021-2022. Une expression commune qui a permis d'aboutir notamment à l'attribution d'une **enveloppe financière de 1 million d'euros dédiée aux coopérations territoriales**, inscrite dans le Contrat métropolitain de relance et de transition énergétique établi entre Rennes Métropole, l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

2. LE CONTRAT DE COOPÉRATION 2022-2027

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-243500634-20221215-DCC22_112-DE

Le contenu du Contrat de coopération

Le Contrat de coopération 2022-2027 formalise l'ambition précédemment exprimée, en actant :

- **des principes de coopérations**, visant à assurer :
 - d'une part, dans une **logique de subsidiarité** et en s'appuyant sur les institutions et structures existantes, la complémentarité des actions entreprises dans le cadre du Contrat avec celles déployées par les intercommunalités membres ou d'autres acteurs locaux,
 - et d'autre part, la **liberté offerte à chaque partenaire de définir son niveau d'investissement** sur chacune des actions déployées ;
- une **gouvernance** (comité de pilotage, groupe de coordination générale, groupes de travail thématiques) associant les représentants de chacun des 16 EPCI ainsi que l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine ;
- des **modalités partagées de mise en œuvre des projets, s'appuyant sur des moyens et ressources dédiées**, en particulier une enveloppe financière d'1 million d'euros affectée par l'État et la Région Bretagne en faveur des actions initiées ;
- un **plan d'actions établi pour les deux premières années** pour chaque thématique, définissant le pilotage de chacune des actions et les moyens affectés.

Le plan d'actions 2022-2024

Le **premier plan d'actions** établi entre les 16 partenaires vise ainsi à déployer, dès cette année et **sur la période 2022-2024**, de premières actions dans chacune des thématiques de coopération :

- **Mobilités :**

Actions de promotion commune du covoiturage ; étude d'opportunité sur la création de lignes de covoiturage ; mise en œuvre d'une enquête ménages déplacements en 2023 ; étude visant à favoriser l'intermodalité par le développement de pôles d'échanges multimodaux...

- **Transitions écologiques :**

Engager une étude opérationnelle visant à réaliser un schéma de développement du biogaz ; étude de préfiguration d'un outil opérationnel visant à favoriser la structuration de la filière bois énergie ; réflexion sur la structuration de la filière du chanvre ; programme de recherche sur l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique, ressource en eau...

- **Aménagement et développement économique :**

Poursuite du travail collaboratif de veille, d'animation et de mise en réseau des espaces de coworking ; étude prospective sur le développement de la filière logistique et recherche d'un cadre commun quant à l'accueil des fonctions logistiques...

- **Tourisme :**

Développement de nouveaux parcours touristiques, en particulier fluvestres ; accompagner la filière touristique vers un tourisme plus durable ; développer une carte "korrigo" touristique combinant modes de transports durables et découverte des offres culturelles et patrimoniales du territoire...

Au terme d'un bilan partagé des résultats de ce plan d'actions, une nouvelle série de projets, d'expérimentations et d'actions pourra être établie à l'issue de cette période.

Les engagements de Roche aux Fées Communauté

A travers ce contrat, Roche aux Fées Communauté s'engage en faveur de 2 actions spécifiques :

- Au titre de la promotion de **l'économie circulaire** et de l'action 3 « **Filière chanvre** », Roche aux Fées Communauté s'engage à être **chef de file pour la réflexion sur la structuration de la filière**.
- Au titre des **mobilités** et de la **transition écologique**, Roche aux Fées Communauté s'engage aux côtés de Redon Agglomération et Saint-Malo Agglomération dans la **mise en place d'un espace de partage collectif sur la thématique de l'hydrogène**, en vue de la structuration d'une filière hydrogène. Les travaux déjà engagés à ce sujet pourraient servir de base à cette action et conduire à de nouvelles actions, en lien étroit avec le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).

Par ailleurs, toujours au titre des mobilités, il est à noter que Roche aux Fées Communauté s'est engagée dans le **cofinancement de l'Enquête ménage déplacements qui sera conduite au 1^{er} semestre 2023** à l'échelle de l'aire urbaine élargie pour connaître les pratiques quotidiennes de mobilité des citoyens, notamment à l'aune du contexte économique (*flambée des prix des carburants*), des évolutions sociétales (*télétravail*) et après la mise en service de la 2^{ème} ligne de métro à Rennes.

À travers ce cadre de travail, d'interconnaissance et d'actions que constitue le Contrat de Coopération, les intercommunalités membres entendent développer une dynamique de collaborations, participant à faire éclore des solutions opérationnelles répondant aux défis du territoire.

Aussi, il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le projet de Contrat de coopération métropolitaine, ci-annexé, entre Roche aux Fées Communauté et les 15 autres intercommunalités partenaires ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 2 décembre 2022, s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 19 heures 30, à Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SORIEUX, Conseiller communautaire de Chelun.

Etaient présents :

AMANLIS
ARBRISSEL
BOISTRUDAN
BRIE
CHELUN
COËSMES
ESSE
FORGES LA FORET
JANZE

LE THEIL-DE-BRETAGNE
MARCILLE-ROBERT
MARTIGNE-FERCHAUD
RETIERS

SAINTE-COLOMBE.
THOURIE

M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
M Thomas BARDY
MME Anne RENAULT
MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
M Christian SORIEUX
MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
M Joseph GESLIN, MME Séverine RAISON
M Yves BOULET
M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE,
M Dominique CORNILLAUD, M François GOISET,
M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, M Hubert PARIS
M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
MME Annick PERON, M Thierry RESTIF,
MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
M Julien RICHARD
M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE
JANZE

LE THEIL-DE-BRETAGNE
MARTIGNE-FERCHAUD

RETIERS

M Raymond SOULAS
MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE (*donne pouvoir à M Jean-Paul BOTREL*)
MME Thérèse MOREAU (*donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT*)
M Pierric MOREL (*donne pouvoir à MME Isabelle CEZE*)
MME Martine PIGEON
MME Graziella VALLEE (*donne pouvoir à M Benoît CLEMENT*)
MME Chrystelle BADOUD (*donne pouvoir à M Patrick HENRY*)
M Alain MALOEUVRE (*donne pouvoir à MME Véronique BREMOND*)
M Joseph BOUE (*donne pouvoir à MME Annick PERON*)
M Benoît LUGAND (*donne pouvoir à MME Isabelle ROLLAND*)

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL
(33 présents / 8 pouvoirs)

Nombre de votants : 41
Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

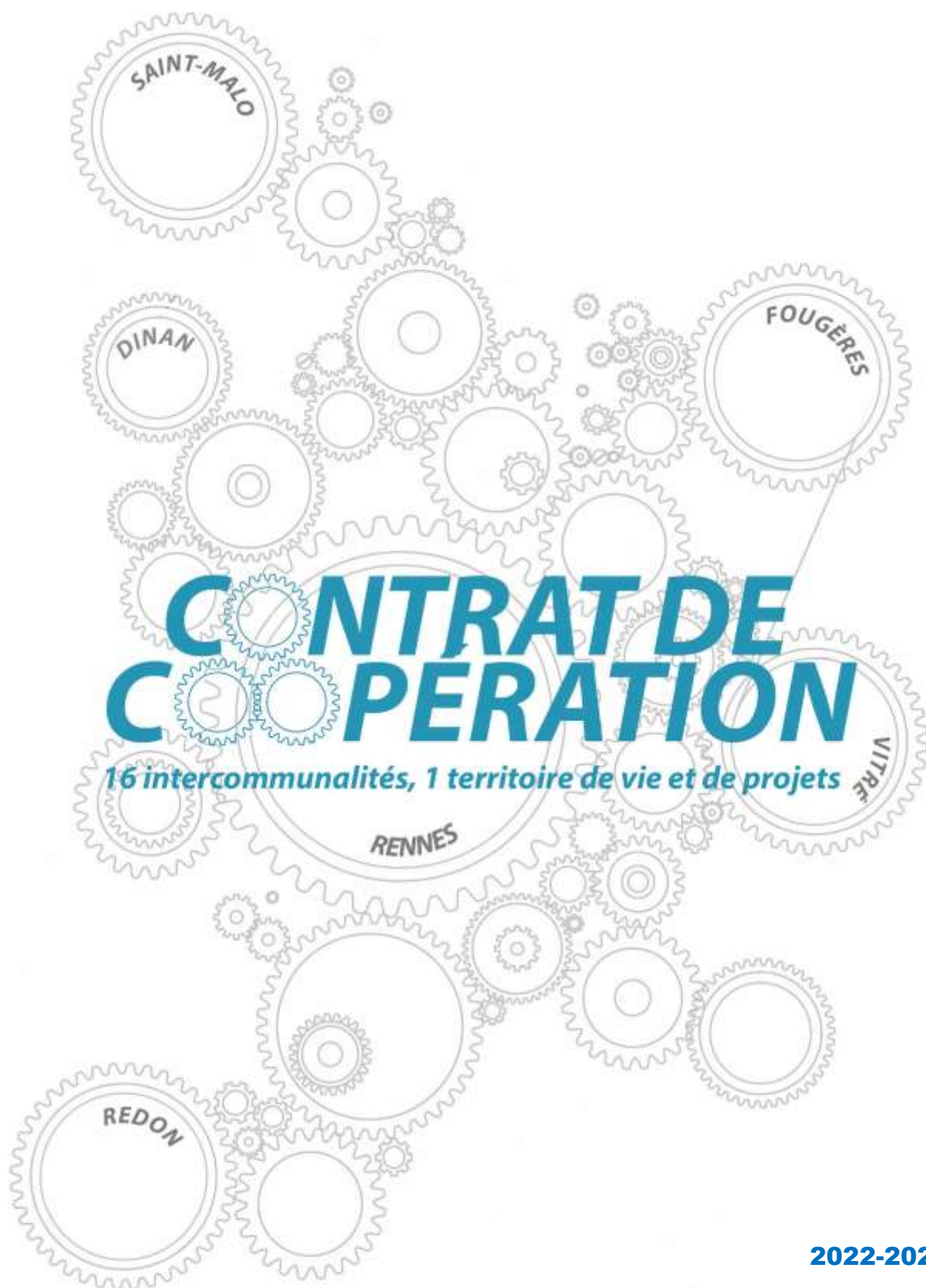
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET
LE 15/12/2022

Pour extrait conforme au procès-verbal
Le Président,



Luc GALLARD

ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE



**Bretagne-Porte de Loire Communauté • Communauté de communes Bretagne Romantique • Brocéliande Communauté
Dinan Agglomération • Fougères Agglomération • Liffré-Cormier Communauté • Montfort Communauté •
Pays de Châteaugiron Communauté • Redon Agglomération • Rennes Métropole • Roche-aux-Fées
Communauté • Saint-Malo Agglomération • Saint-Méen Montauban Communauté • Val d'Ille-Aubigné
Communauté • Vallons-de-Haute-Bretagne Communauté • Vitré Communauté**

PREAMBULE

Travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Les pratiques quotidiennes des habitants font très largement fi des frontières administratives. À l'échelle de l'aire d'attraction de Rennes, ces pratiques génèrent plus de 113 000 déplacements quotidiens entre la Métropole et les intercommunalités qui la composent.

C'est ce postulat qui a amené, en 2017, à la mise en œuvre d'un "Contrat de coopération métropolitaine", adossé au Pacte métropolitain d'innovation signé entre Rennes Métropole, l'État, la Région Bretagne et associant le Département d'Ille-et-Vilaine, consacré aux mobilités intelligentes.

Associant Rennes Métropole, les dix intercommunalités de l'aire d'attraction de Rennes et les agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan, le programme d'études et d'expérimentations initié a permis de faire naître des projets collaboratifs et innovants sur les problématiques de l'autopartage, du covoiturage ou encore du développement des espaces de coworking. Plus largement, il a favorisé l'interconnaissance et la création d'une culture commune autour des enjeux de mobilité et de déplacements.

Au-delà des mobilités quotidiennes, les territoires de ce bassin de vie de plus d'un million d'habitants ont en commun nombre d'enjeux et doivent notamment rassembler leurs forces pour faire face aux défis des transitions écologiques.

A l'occasion de rendez-vous bilatéraux initiés par la Présidente de Rennes Métropole avec chacun des Présidents des intercommunalités de l'aire urbaine élargie, puis à l'occasion d'un séminaire de travail rassemblant plus d'une centaine d'élus et acteurs des 16 territoires en novembre 2021, quatre axes de travail coopératif ont été identifiés :

- Les mobilités
- L'aménagement et le développement économique
- Les transitions écologiques
- Le tourisme

Ces réflexions ont permis, d'une part, d'esquisser une feuille de route, partagée, hiérarchisée et enrichie à l'occasion de groupes de travail sur chacune de ces thématiques, associant les élus référents des intercommunalités ; d'autre part, de partager des modalités d'actions communes, autour d'une gouvernance souple et pouvant s'appuyer sur des moyens et ressources dédiées, en particulier une enveloppe financière issue du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique établi entre Rennes Métropole, l'Etat, la Région Bretagne et prochainement avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

À travers ce cadre de travail, d'interconnaissance et d'actions que constitue le Contrat de Coopération, les intercommunalités membres entendent développer une dynamique de collaborations, participant à faire éclore des solutions opérationnelles répondant aux défis du territoire.

Copilotée par Rennes Métropole et la Préfecture de la Région Bretagne, cette démarche associe la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. D'autres acteurs publics ou privés seront amenés à participer aux travaux du Contrat de Coopération.

Le présent Contrat présente les axes de coopérations qu'il est proposé de développer dans la durée - 2022-2027, en lien avec le Contrat de Plan Etat-Région, la gouvernance et les modalités de fonctionnement du Contrat de Coopération, ainsi que le plan d'actions pour la période 2022-2024.

Le Contrat de coopération sera présenté à l'automne 2022 dans les gouvernances des différents partenaires impliqués. Les actions identifiées dans celui-ci feront l'objet d'un plan d'actions détaillé, précisant les coûts, maîtrises d'ouvrage et cofinancements.



Les Présidents des intercommunalités du Contrat de Coopération ou leurs représentants, lors du séminaire du 21 novembre 2021

LES PRINCIPES DE LA COOPÉRATION

COMPLÉMENTARITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Les actions de coopérations définies dans le cadre du Contrat de Coopération se veulent complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses membres mais également par les acteurs existants (collectivités, acteurs publics, syndicats...).

Dès lors que cela est nécessaire, ces acteurs seront pleinement associés aux projets menés dans le cadre du Contrat de Coopération.

DES PERIMETRES D'ACTIONS A LA CARTE

Par principe, les actions entreprises dans le cadre du Contrat de coopération ont vocation à intéresser l'ensemble des intercommunalités partenaires. Pour autant, chaque intercommunalité est libre de définir son niveau d'investissement et de participation sur chacune des actions.

Certaines actions – en particulier les expérimentations ou études qui pourraient être menées – pourront se faire à des échelles géographiques spécifiques. Le suivi et le bilan de chaque action, quelle que soit son périmètre d'action ou de financement, sera partagé dans le cadre du groupe de travail ad hoc.

LA GOUVERNANCE

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions menées dans le cadre du Contrat de Coopération, il est proposé un cadre de gouvernance qui se veut à la fois souple et agile :

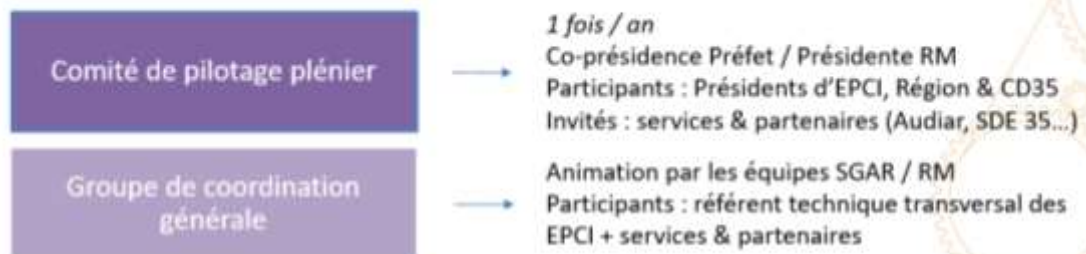
- Un **Comité de pilotage plénier**, présidé par le Préfet de Région et la Présidente de Rennes Métropole, réunira annuellement l'ensemble des Présidents d'Établissements publics de Coopérations intercommunales (EPCI) ainsi que les représentants de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine pour faire un bilan des actions entreprises et établir, le cas échéant, de nouveaux axes de coopération.
- Un **Groupe de coordination générale**, technique, animé par les équipes du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et de Rennes Métropole, se réunira a minima une fois par an pour assurer le suivi technique des projets et préparer les comités de pilotage, en présence des référents désignés par les EPCI, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.
- Des **groupes de travail thématiques** se réuniront sous un format politique (une à deux fois par an) et un format technique (autant de fois que nécessaire) afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions définies. Quatre groupes de travail sont constitués : mobilités, aménagement et développement économique, transitions écologiques, tourisme.
- Des **groupes projets** pourront également être constitués temporairement, en particulier en vue de répondre à des appels à projets, dès lors que leur objet dépasse le cadre des groupes de travail thématiques. Ces groupes projets rendront compte de leurs travaux aux groupes de travail thématiques concernés.

La gouvernance du nouveau « Contrat de coopération »



Format politique :
 VP délégués des EPCI + représentants Etat/Région/Département/partenaires
 Organisation : Copilotage par deux EPCI – Rythme : 1 à 2 fois / an

Format technique :
 Techniciens des EPCI + représentants des services Etat/Région/Département/partenaires
 Rythme : autant que de besoin



PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE COOPERATION



L'aire d'attraction d'une ville, définies par l'INSEE, est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. 183 communes composent l'aire d'attraction de Rennes.

LES AXES DE COOPERATION

Les 4 axes de coopérations identifiés ci-après constituent le socle des travaux qui seront engagés dans le cadre du Contrat de coopération sur la période 2022-2027. Les premières actions identifiées et listées constituent quant à elle le plan d'actions 2022-2024.

Au terme d'un bilan partagé des résultats de ce plan d'actions, une nouvelle série de projets, d'expérimentations et d'actions pourra être établie à l'issue de cette période.

LES MOBILITÉS

DEVELOPPER LE COVOITURAGE

La pratique du covoiturage est un levier majeur pour répondre à la fois aux besoins de mobilité du quotidien et à de nombreuses problématiques, en particulier la congestion routière et la diminution des émissions de polluants atmosphériques. Dans un contexte de hausse des prix du pétrole, le covoiturage participe par ailleurs à réduire le coût des déplacements pour les automobilistes.

Le co-financement de la plateforme OuestGo et la réalisation d'un schéma de cohérence des aires de covoiturage ont constitué les premières étapes initiées à l'échelle du Contrat de coopération.

Les intercommunalités membres entendent aller plus loin dans la promotion et le développement du covoiturage.

Action 1 : Promotion du covoiturage

- Développer des outils communs de promotion du covoiturage (campagnes, animations, outils interactifs), notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité, afin d'augmenter la visibilité des offres de covoiturage sur l'ensemble du territoire de la coopération.

Action 2 : Développement de nouvelles lignes de covoiturage

- Mener une étude d'opportunité sur le déploiement de lignes de covoiturage extra-métropole, en lien avec les initiatives portées par des EPCI, en s'appuyant sur les retours d'expériences des offres et services existants ;
- Saisir l'opportunité d'une réponse à un appel à projets européen pour développer de nouvelles lignes de covoiturage mobilisant en particulier les voies réservées au covoiturage en développement sur les voies d'accès au cœur de Métropole.

FAVORISER L'INTERMODALITE

L'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) vise à faciliter les correspondances entre les différents modes de transport, ainsi qu'à offrir des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

Dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion du trafic (SDAGT) de la rocade de Rennes et dans la perspective d'aménagement de voies réservées aux transports collectifs et au covoiturage sur les voies d'accès au cœur de métropole, Rennes Métropole souhaite engager une étude visant à définir les localisations et le dimensionnement les plus pertinents pour de futurs PEM. Rennes Métropole propose d'élargir le champ de l'étude prévu à un territoire allant au-delà de la rocade rennaise.

Action 3 : Définition de la localisation et du dimensionnement des PEM

- Initier fin 2022-début 2023 une étude visant à définir les localisations et le dimensionnement les plus pertinents de nouveaux PEM sur les axes concernés par les voies réservées, jusqu'à 50 km autour de Rennes.

CONFORTER NOTRE INGENIERIE COMMUNE

Connaître les pratiques quotidiennes de mobilité des citoyens à l'échelle du bassin de vie est essentiel afin de répondre aux mieux aux besoins de mobilité de leurs habitants.

L'Enquête ménage déplacements, produite en 2018 dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation, avait permis de les étudier, pour la première fois, à l'échelle de l'aire urbaine élargie. Une nouvelle enquête sera engagée au 1^{er} semestre 2023, permettant d'actualiser les flux de mobilité quotidienne, à l'aune du contexte économique (flambée des prix des carburants), des évolutions sociétales (télétravail) et après la mise en service de la 2^e ligne de métro.

Au-delà, face à des problématiques communes en matière de mobilité, les intercommunalités partenaires entendent renforcer leur ingénierie en menant de concert des études relatives aux problématiques des mobilités. Celles-ci pourront donner lieu, le cas échéant, à des expérimentations menées sur une ou plusieurs intercommunalités.

Action 4 : Enquête ménages déplacements "Fréquence +"

- Mener une enquête ménages déplacements, début 2023, sur le périmètre des Pays de Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitry et Brocéliande. Cette enquête permettra de mesurer l'évolution des comportements en matière de mobilité, dans un contexte particulièrement mouvant (post Covid, hausse des coûts de l'essence, développement du télétravail, mise en service de la ligne b du métro).

Action 5 : Programme d'études et d'ingénierie commun

- Définir un programme d'études d'opportunités et/ou pré-opérationnelles, avec pour objectif de préciser techniquement d'ici la fin 2022 les attendus et objectifs sur chacune des pistes évoquées (partage de la voirie, continuités cyclables, aménagements vélo, mobilités vers les zones d'emplois...) ;
- Favoriser la mise en partage d'éléments ressources (principes d'aménagements des espaces publics et des pistes cyclables...).

Par ailleurs, dans ce cadre, l'étude tarifaire multimodale menée par la Région Bretagne et visant à dresser un état des lieux des titres de transports multimodaux existant et des pratiques actuelles dans l'objectif d'une évolution de la gamme multimodale sera partagée au groupe de travail mobilités.

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS

La loi Climat et Résilience prévoit le déploiement, d'ici 2024, de "zones à faibles émissions" (ZFE) dans l'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants. La métropole de Rennes sera donc concernée par ce dispositif qui vise à limiter et interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants.

Parce que la ZFE concernera l'ensemble des usagers qui se rendent sur Rennes, celle-ci impactera tout autant les métropolitains que les dizaines de milliers d'habitants de l'aire d'attractivité de Rennes qui se rendent quotidiennement dans le cœur de Métropole pour le travail, les études, les soins, les loisirs, le commerce.

Anticiper la mise en place de la ZFE est une condition de sa réussite. C'est pourquoi Rennes Métropole associera les intercommunalités partenaires à la réflexion à venir sur les conditions de mise en œuvre de la ZFE.

Action 6 : Zone à faibles émissions mobilité

- Associer les intercommunalités partenaires au comité de pilotage de la ZFE ;
- Saisir les opportunités (appels à projets) visant à favoriser la transition des flottes de véhicules professionnels et particuliers ;

Autres sujets identifiés :

- Mettre en place un espace de partage collectif sur la thématique de l'hydrogène en vue de la structuration d'une filière hydrogène, au croisement des thématiques de la mobilité et de la transition écologique. Les travaux engagés à ce sujet par Redon Agglomération, Roche aux Fées Communauté et Saint-Malo Agglomération notamment pourraient servir de base à cette action et conduire à de nouvelles actions, en lien étroit avec le SDE 35.

- Favoriser le développement de mobilités inclusives, agir de concert en faveur des mobilités décarbonées (transitions des flottes, développement des outils de production et de distribution d'énergies décarbonées).

Ces sujets pourront donner lieu au lancement de groupes projets spécifiques.

LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire concourt à développer économiquement et industriellement les territoires, tout en réduisant les déchets et le gaspillage, et ce, dans un objectif de préservation des ressources, de l'environnement et de la santé des citoyens. Plusieurs filières ont été ciblées : la méthanisation, le bois énergie et le chanvre.

Action 1 : Filière méthanisation

- Contribuer à la réflexion initiée par la Région Bretagne visant à définir une vision partagée de la méthanisation, au regard des enjeux spécifiques au territoire du Contrat de coopération et aux réflexions et initiatives portées par les acteurs locaux ;
- Mener en 2023 une étude opérationnelle visant à la réalisation d'un schéma de développement du biogaz (capacités/conditions/limites), en lien avec le SDE 35 et la Région Bretagne.

Action 2 : Filière bois énergie

- Mener une étude de préfiguration d'un outil opérationnel permettant de répondre aux difficultés de structuration de la filière du bois, associant les acteurs de la filière.

Action 3 : Filière chanvre

- Amener une réflexion sur la structuration de la filière du chanvre.

S'ADAPTER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Disponibilité de la ressource en eau, effets sur la production agricole et l'alimentation... les impacts du changement climatique s'accroissent et imposent d'y répondre urgemment en même temps que de s'adapter aux bouleversements qu'il produit, en interrogeant la résilience du territoire face au changement climatique.

Action 4 : Résilience du territoire au changement climatique

- Dans le cadre du futur programme 2023-2025 de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbains (POPSU), visant à produire de la connaissance sur les territoires auquel Rennes Métropole envisage de porter une candidature relative à l'adaptation et à la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Ce projet de recherche de dimension nationale voire européenne pourrait être mené à l'échelle du Contrat de coopération et associer les intercommunalités intéressées.

Action 5 : Ressource en eau

- Un cadre d'échange sera proposé pour partager des informations et diagnostics sur le grand cycle de l'eau avec les structures compétentes d'une part, et des actions communes et des retours d'expériences sur le petit cycle de l'eau seront organisées d'autre part.

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

FILIERE LOGISTIQUE

Essentielle à l'activité économique et humaine, la filière logistique connaît un développement important sur le bassin de vie de Rennes. À l'aune du "zéro artificialisation nette" (ZAN) et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les enjeux – sociaux, économiques, environnementaux – sont importants.

Action 1 – phase 1 : Étude prospective sur la filière logistique à l'horizon 2040

- Dans le prolongement des travaux menés par l'Audiar sur l'état des lieux de la filière logistique (développement, localisation, emplois, fonctions), il est proposé d'initier dès septembre 2022 une démarche prospective visant à définir les besoins en foncier logistique à l'horizon 2040. Ces travaux nourriront par ailleurs les documents de planification territoriale (SCoT, PLUi) des différents territoires, appelés à intégrer un volet logistique.

Action 1 – phase 2 : Une approche partagée de l'accueil des fonctions logistiques

- Sur la base des travaux prospectifs de l'Audiar, il sera proposé de bâtir un cadre d'actions commun quant à l'accueil des fonctions logistiques, participant à répondre de manière coordonnée aux enjeux de la filière.

DEVELOPPER LA PRATIQUE DU COWORKING

Le développement des tiers-lieux, et plus particulièrement des espaces de coworking, est une opportunité pour les territoires d'améliorer sensiblement les conditions de travail des télétravailleurs – en leur permettant de rompre avec l'isolement généré par le travail à domicile – tout en participant à réduire les flux de circulation automobile. C'est en ce sens que le groupe de travail "aménagement et développement économique" souhaite poursuivre les travaux déjà engagés mais également d'élargir la réflexion à la problématique de l'inclusion sociale.

Action 3 : Poursuite de la mise en réseau des espaces de coworking

- Continuer la promotion commune des espaces de coworking (bureauxarallonge.fr) ;

- Poursuivre le travail d'animation et de mise en réseau (veille, partage d'expérience) par le biais de rendez-vous réguliers du groupe du travail constitué.

Action 4 : Des espaces de coworking au service de l'inclusion sociale

- Investiguer la mobilisation des espaces de coworking comme lieux ressources au service de l'inclusion sociale, en particulier pour des publics cibles (jeunes en formation, demandeurs d'emplois) en situation de fragilité en termes de mobilité. Les acteurs de l'emploi et de la formation seront associés à cette réflexion.

LE TOURISME

Quatre destinations touristiques couvrent le territoire du Contrat de coopération (Rennes et les Portes de Bretagne / Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel / Brocéliande / Bretagne Loire Océan). Pour garantir une cohérence entre les stratégies touristiques du territoire, il est proposé d'initier une démarche d'interconnaissance et d'échanges entre ces instances de travail, qui seront en outre associées aux travaux et réflexions du groupe de travail "tourisme".

DEVELOPPER DE NOUVEAUX PARCOURS TOURISTIQUES

Les intercommunalités partenaires souhaitent développer de nouveaux parcours touristiques ou thématiques. Ces nouveaux parcours devraient se concentrer autour du tourisme "fluvestre", avec notamment la structuration de véloroutes (axe nord-sud Manche-Océan V42, axe est-ouest Vallée de la Vilaine V6).

Action 1 : Les parcours "fluvestres"

- Proposition d'un groupe de travail technique à la rentrée 2022 pour partager les diagnostics et plans d'actions réalisés par les différents acteurs publics du canal d'Ille-et-Rance et de la Vilaine ;
- Réaliser une étude prospective définissant l'ambition et les conditions de faisabilité d'un projet global.

ACCOMPAGNER VERS UN TOURISME PLUS DURABLE

Pour répondre à l'attention croissante des citoyens et touristes à l'impact environnemental de leur séjour, les intercommunalités proposent d'initier une démarche commune d'accompagnement des partenaires de la filière touristique et événementielle vers un tourisme plus durable, ainsi que de définir les étapes d'accompagnement des acteurs de la filière.

Action 2 : Réalisation de pré-diagnostic individuels

- Une étude pré-opérationnelle permettra de définir les modalités de mise en œuvre d'une ingénierie mutualisée permettant, par exemple, la réalisation de pré-diagnostic individuels pour les acteurs de la filière touristique du territoire.

DEVELOPPER D'UNE CARTE "KORRIGO TOURISTIQUE"

Les intercommunalités ont confirmé leur intérêt pour la création d'un outil combinant des offres culturelles, patrimoniales et de mobilités. Favorisant la découverte des offres de proximité et pouvant être thématiques, ce titre combiné chercherait à favoriser l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture, qui représente aujourd'hui le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements touristiques.

Action 3 : Développement des titres combinés

- Recherche d'une première expérimentation en 2023 associant différentes intercommunalités, en articulation avec les démarches Korriggo Services

LES MODALITES DE LA COOPÉRATION

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Un principe de copilotage de chaque projet par au moins deux EPCI sera recherché.

La maîtrise d'ouvrage de chaque projet sera confiée à une intercommunalité membre ou à un partenaire ressource, dès lors que celui-ci en exprime la volonté. À ce titre, l'intercommunalité ou le partenaire ressource assurera la gestion administrative et financière du projet pour le compte de l'ensemble des EPCI intéressés par le projet.

Le plan d'actions 2022- 2024 définit précisément les projets menés, leurs coûts, la maîtrise d'ouvrage, le copilotage des EPCI partenaires. Il précisera également les cofinancements attribués.

MOYENS ET RESSOURCES DE LA COOPÉRATION

La mise en œuvre des projets du Contrat de Coopération sera assurée par les intercommunalités membres.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces projets, les intercommunalités membres pourront s'appuyer sur des moyens et ressources identifiés :

- Dans le cadre du Contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE), signé entre Rennes Métropole, l'État et la Région Bretagne, une enveloppe financière dédiée de 1 million d'euros, issue du volet territorial du Contrat de plan État-Région 2021-2027, viendra accompagner le financement des projets. La mobilisation de cette enveloppe financière sera étudiée au cas par cas pour chaque projet ;
- Des financements européens issus du programme FEDER pourront, le cas échéant, être mobilisés, dès lors que les projets rentrent dans le champ d'application du FEDER ;
- Rennes Métropole et l'État participeront à assurer une veille sur les appels à projets qui s'inscrivent dans le champ des coopérations territoriales. Ils pourront également accompagner les intercommunalités, maîtres d'ouvrages des projets, dans l'élaboration de la réponse à l'appel à projets.

Par ailleurs, des ressources extérieures pourront être mobilisées pour accompagner les projets du Contrat de Coopération :

- L'Agence d'urbanisme de Rennes (Audiard) consacrera un temps agents, via la convention entre Rennes Métropole et l'Audiard, à la production d'études et de travaux

définis dans le cadre du Contrat de coopération. Ce volet fera l'objet d'une mise en partage en groupes de travail et/ou comité de pilotage ;

- Les services et agences de l'État, de la Région et du Département d'Ille-et-Vilaine seront associés aux groupes de travail thématiques ou aux groupes projets, appuyant ainsi par leur expertise les travaux du Contrat de Coopération ;
- Des partenaires ressources pourront être associés et mobilisés en appui aux projets partenariaux, dès lors que les projets développés s'inscrivent dans les orientations et programmes de travail respectifs de ces acteurs, en particulier, au regard des thématiques de coopération, le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) et l'association Bruded ;
- Les équipes de recherche qui participeront à la mise en œuvre du programme POPSU Transitions (cf. action 4 de l'axe transitions écologiques).

* *
*

Fait à Rennes, le, en présence :

- du Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Emmanuel BERTHIER
- du Président du Conseil Régional de Bretagne, M. Loïc CHESNAIS-GIRARD
- du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, M. Jean-Luc CHENUT

Qui soutiennent la démarche de coopération territoriale entre les EPCI de l'aire d'attraction de Rennes en cofinçant des actions identifiées dans le cadre du Contrat de Coopération, en particulier à travers la mobilisation de l'enveloppe financière dédiée issue du volet territorial du CPER 2021-2027.

La Présidente de
Rennes Métropole,

Le Président de Bretagne
Porte-de-Loire Communauté,

Nathalie APPÉRÉ

Vincent MINIER

Le Président de
Bretagne Romantique,

Le Président de
Brocéliande Communauté,

Loïc REGEARD

Bernard ETHORÉ

Le Président de
Dinan Agglomération,

Le Président de
Fougères Agglomération,

Arnaud LÉCUYER

Patrick MANCEAU

Le Président de
Liffré-Cormier-Communauté,

Le Président de
Montfort-Communauté,

Stéphanie PIQUET

Christophe MARTINS

Le Président de
Pays de Châteaugiron Communauté,

Le Président de
Redon Agglomération,

Dominique DENIEUL

Jean-François MARY

Le Président de
Roche-aux-Fées Communauté,

Le Président de
Saint-Malo Agglomération,

Luc GALLARD

Gilles LURTON

Le Président de
Saint-Méen-Montauban Communauté,

Le Président de
Val d'Ille-Aubigné Communauté,

Philippe CHEVREL

Claude JAOUEN

Le Président de
Vallons-de-Haute-Bretagne Communauté,

La Présidente de
Vitré Communauté,

Thierry BEAUJOUAN

Isabelle LE CALLENNEC